



**A.S.F.F.O.R.**

ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS ET GROUPEMENTS FONCIERS ET FORESTIERS



« La forêt : investisseurs et développement durable »

**Mercredi 30 novembre 2011**

**Palais d'Iéna – Siège du Conseil économique, social et environnemental**

## **REMARQUES CONCLUSIVES DU PRÉSIDENT DE L'ASFFOR**

Le colloque d'aujourd'hui avait comme originalité de réunir d'un côté des professionnels de la filière forêt-bois, de l'autre, des représentants des professions financières – deux mondes le plus souvent étrangers l'un à l'autre – et pour objectif d'ouvrir ainsi des perspectives nouvelles pour l'investissement collectif dans la forêt.

J'en tirerai, en conclusion, les remarques suivantes :

**1. La forêt française peut donner plus à l'économie de notre pays qu'elle ne lui apporte aujourd'hui.**

Il existe en effet un contraste préoccupant entre l'importance du domaine forestier de la France, le 3<sup>ème</sup> en Europe par son étendue, et les résultats économiques limités (y compris un déficit extérieur persistant) qu'enregistre son exploitation.

La forêt apporte en même temps des services sociétaux substantiels et croissants qu'il convient de mieux valoriser.

Bref la forêt est un véritable atout pour la France !

**2. Des signes positifs pour l'avenir de la filière forêt-bois se manifestent cependant aujourd'hui, comme plusieurs orateurs l'ont souligné :**

- les prix du bois sont plutôt orientés à la hausse.
- les besoins s'accroissent, soit du fait de la pression de la demande mondiale, soit du fait d'usages du bois en forte progression (matière première industrielle, construction, énergie, industrie).

- la forêt apparaît comme un capteur de carbone, fonction qui peut et devra être valorisée.

Cette évolution est positive. Elle implique une amélioration du potentiel forestier et des efforts pour accroître la valeur ajoutée qui en est extraite.

**3. Dans cette perspective, la prise en compte par la filière forêt-bois des critères du développement durable, de la biodiversité et de l'environnement revêt une importance absolument centrale.**

L'exploitation économique n'est en effet pas en contradiction avec l'application des critères du développement durable et de l'écologie.

La discussion a fait même apparaître qu'exigences environnementales et exploitation ordonnée de la forêt étaient, non seulement compatibles, mais en fait étroitement complémentaires, tant d'un point de vue économique, commercial et financier, que du point de vue de l'environnement qui doit bien être financé.

Il convient cependant, par la concertation, de trouver le bon équilibre entre ces exigences car c'est l'intérêt de toutes les parties (producteurs, exploitants, industriels, défenseurs de l'environnement).

**4. Le colloque a permis d'identifier, parmi les types différents de forêt existant en France, un concept novateur de « forêt d'investissement ».**

Il s'agit d'une forêt, qui, par ses caractéristiques techniques et économiques, ses modalités d'exploitation, les critères qu'elle respecte, les garanties et les contrôles mis en place est susceptible de devenir un support d'investissements financiers qui permettront d'en faire une classe spécifique d'actifs.

Ce concept, qui demeure maintenant à approfondir, est adossé en priorité à la détention et à la gestion de la forêt sous forme collective qui demeure plus efficace et plus protectrice pour les épargnants.

**5. La promotion de l'investissement dans la forêt et tout particulièrement d'un concept de forêt d'investissement, implique progressivement de « désenclaver » la forêt, dans les limites du possible.** Elle est en effet cantonnée trop exclusivement jusqu'ici dans un cadre réglementaire et financier qui l'isole des marchés et revêt un caractère très hexagonal.

Cet effort est d'autant plus nécessaire que, pour différentes raisons, notamment budgétaires, l'État se désengage progressivement du soutien qu'il a apporté dans le passé au secteur forestier.

**6. L'objectif en d'autres termes est de faire progressivement du placement forestier une classe d'actifs aussi proche que possible de celles qui lui sont comparables, en tenant compte, bien entendu, des spécificités de la forêt.**

Ceci implique comme plusieurs intervenants l'ont souligné cet après-midi :

- d'être en mesure de respecter les exigences croissantes des marchés, c'est-à-dire des investisseurs et des intermédiaires en termes d'information (notamment par la mise au point, comme y travaillent l'ASFFOR et la profession, d'indicateurs reconnus) de transparence (par un cadre de règles fixées et acceptées par la profession) et de déontologie (comme le code de bonne conduite diffusé par l'ASFFOR).
- de proposer des supports d'investissement collectifs plus accessibles pour les épargnants, c'est-à-dire plus proches de ceux qui sont à la disposition de ces derniers pour le placement de leur épargne, offrant la plus grande liquidité possible (par le marché) et nantis bien entendu de la sécurité et de la commodité appropriées, ce qui implique probablement :
  - une amélioration des instruments existants,
  - une réflexion sur de nouveaux supports qui n'est, pour l'instant, qu'esquissée.
- de mettre en place, dans le cadre du fonctionnement du secteur forestier, un système d'assurances forestières qui implique la profession, les assureurs et l'État, dont c'est à l'évidence l'intérêt. Des premiers résultats ont été acquis, il faut aller beaucoup plus loin.

Le cadre fiscal de la forêt a été en revanche jugé dans l'ensemble approprié, dans la mesure où il tient clairement compte des spécificités de la propriété et de l'exploitation forestière.

Il convient cependant de poursuivre les efforts entrepris pour en améliorer la lisibilité, en faciliter l'application et consolider l'égalité de traitement entre les différentes modalités de détention de la forêt.

**7. Plusieurs intervenants ont noté que, par ses caractéristiques « d'actif décorréllé », l'investissement forestier pourrait occuper un espace, certes modulable, dans la gestion d'un patrimoine diversifié.**

Il a aussi été souligné que la situation que connaissent actuellement les marchés financiers lui donnait de plus un avantage d'opportunité.

**8. La discussion enfin a fait apparaître l'intérêt d'un débat, jusqu'ici à peine esquissé, sur les aspects internationaux et tout particulièrement européens** que revêtiraient de plus en plus le secteur de la forêt, le marché du bois et la politique forestière, dans le cadre, moins de la politique agricole commune que de la politique de l'environnement, de la concurrence voire de l'harmonisation fiscale.

De ce point de vue, nos orateurs venus de Bruxelles ou de Genève nous ont apporté une utile contribution et participé à cette dimension européenne.

**9. Les propositions présentées par l'ASFFOR viennent après les avancées enregistrées aux cours des dernières années et répondent toutes aux orientations que je viens de résumer, même si elles ne constituent pour certaines qu'un premier pas.**

Des chantiers sont donc à ouvrir. L'ASFFOR, avec ses partenaires du présent colloque, avec ses partenaires naturels de la filière forestière et l'ensemble de la profession, est prête à y travailler.

Je propose en tout cas que la réunion d'aujourd'hui ne soit que la première de rencontres périodiques, par exemple triennales, autour du Conseil économique, social et environnemental, associant comme aujourd'hui forestiers, environnementalistes, industriels et investisseurs : l'avenir de la forêt française le justifie amplement.

Je terminerai enfin en remerciant :

- le président Jean-Paul DELEVOYE, président du Conseil économique, social et environnemental pour son hospitalité active,
- nos partenaires, le GIP-ECOFOR, la Société Forestière de la Caisse des Dépôts, le Centre des professions financières, pour leur aide déterminante dans la construction de cette manifestation,
- les intervenants, venus parfois de loin, pour la qualité et la pertinence de leur propos,
- et vous tous pour l'attention que vous avez portée à ce colloque.

Pierre ACHARD  
Président de l'ASFFOR

## Les partenaires du colloque

